

Veille agro quotidienne Covid-19 – Pologne (14/04)

Informations CAA de la zone

Agriculture

- **Viande bovine**

La fermeture de la RHF a fait baisser la demande en viande bovine, tout comme la baisse des exportations. Par conséquent, les prix de la viande bovine ont diminué de 7% par rapport à la même période l'an dernier et les abattages ont diminué de 35%. La demande en cuir est également en recul (notamment en Italie), ce qui a fait chuter les prix. Le cinquième quartier ne permet donc plus d'améliorer la marge des producteurs.

- **Paiements directs**

Le ministre de l'agriculture a annoncé que les versements au titre des paiements directs devraient être achevés dans les deux prochaines semaines. Plus de 96% ont déjà été réalisés. En outre, il a confirmé que 50% des paiements liés aux achats de semences ont été également versés, et le reste sera versé dans les jours qui suivent les fêtes pascales.

- **Sécheresse**

278 M PLN seront versés dans les prochains jours à environ 90 000 agriculteurs, pour faire face aux pertes liées à la sécheresse. Les plus grandes fermes recevront pour le moment seulement une partie des fonds, le reste sera versé ultérieurement.

- **Programme pour les écoles**

Les denrées alimentaires issues du programme européen «Programme pour les écoles» ont été distribuées à des hôpitaux et aux plus démunis – il s'agit de 358 tonnes de nourriture (des fruits, des légumes, du lait et du yaourt en petits emballages). Le ministre de l'agriculture a demandé à la Commission européenne l'autorisation de transférer les fonds restants de ce programme et de les affecter à l'achat de nourriture pour les hôpitaux et les foyers sociaux.

Sanitaire

- **Influenza aviaire – Koweït – levée embargo**

Les autorités du Koweït ont décidé de lever, à compter du 30 mars 2020, l'embargo sur la viande de volaille en provenance de Pologne, qui avait été décidé suite aux cas d'IAHP dans en Pologne.

- **Peste porcine africaine**

Suite au foyer détecté dans la région de Grande Pologne le 5 avril dernier, une zone de protection et de surveillance a été établie, comprenant 452 exploitations détenant au total 28 157 porcs. Dans la zone de protection, dans un rayon de 3 km du foyer, il y a 61 fermes avec 5 582 porcs sont détenus. Dans la zone de surveillance, d'un rayon de 10 km autour du foyer, il y a 391 fermes comprenant

environ 22 575 porcs. Il est strictement interdit aux éleveurs dans la zone désignées tout mouvement des animaux au sein de leurs élevages durant 40 jours, à compter de la liquidation du foyer. Par comparaison, pour le premier foyer en élevage de l'année, près de l'Allemagne, on ne comptait aucun élevage en zone de protection et 17 élevages comprenant 215 porcs en zone de surveillance. Cela montre bien la plus forte concentration d'élevages porcins en Grande Pologne. Les sorties d'animaux à partir de la zone de protection sont interdits durant 40 jours (30 sous réserve de tests préalables) et les sorties d'animaux à partir de la zone de surveillance sont interdits durant 30 jours (20 sous réserve de tests préalables).